



Mis à jour le 08/02/2021

**Rapport annuel de la commission communale pour
l'accessibilité aux personnes handicapées**

Mairie de DEUIL-LA-BARRE

2021

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics	7
3. Services de transports collectifs et intermodalité	22
4. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public.....	24
5. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public.....	33
6. Cadre bâti – Logements.....	34
7. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services	36

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

Coordonnées administratives :

Hôtel de Ville
36 rue Charles de Gaulle
95170 Deuil-la-Barre
Tél : 01 34 28 65 00
Fax : 01 34 28 65 90

Personne référente à contacter pour tous renseignements :

Monsieur AITHAMON – Directeur des Services Techniques :
Tél : 01 34 28 65 35
Email : jmaithamon@deuillabarre.fr

1.2. Informations administratives de la CAPH

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission exerce quatre missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

En complément de ces missions, la commission travaillera sur les projets concernant l'accessibilité universelle, qui est la prise en compte de tous les handicaps, pour garantir à tous un plein exercice de la citoyenneté.

Par délibérations du 20 octobre 2014 et du 11 avril 2016, la commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a été créée sur la commune de Deuil-la-Barre.

Dans le prolongement des dernières élections municipales, le Conseil Municipal du 30 novembre 2020 a procédé à la désignation des nouveaux membres qui composeront dorénavant la CAPH.

Les sept membres élus sont :

- Madame **GERMAIN**
- Monsieur **ROUSSEAU**
- Madame **MICHEL**
- Monsieur **SARFATI**
- Monsieur **MASSERANN**
- Madame **GOCH-BAUER**
- Monsieur **BROUARD**

Les 4 représentants des associations sont donc dorénavant :

- Monsieur **BOUBEKEUR** de l'association L'ADAPT
- Monsieur **ZUFFELLATO** pour l'association « Roul'qui veut »
- Madame **KAYAL** pour l'association APF France Handicap
- Monsieur **KODAS** (depuis 2016) qui apporte son expérience sur tout ce qui concerne les difficultés rencontrées par les personnes malvoyantes.

Cette commission a été constituée avec pour objectifs que les différents types de handicaps soient représentés (psychique et/ou mental, sensoriel et moteur) ainsi que les différents points de vue sur le handicap (personnes handicapées, proches et professionnels du champ du handicap).

Cette commission se réunira en séance plénière au minimum 2 fois par an. Cette fréquence sera toutefois adaptée en fonction de l'avancée des projets.

Pour l'année 2021, une commission s'est tenue le 15 décembre 2021. Lors de cette séance plénière, une présentation a été faite sur les actions menées durant l'année 2021 et sur les objectifs à atteindre pour une accessibilité universelle, à savoir :

1 Point avancement et perspective 2022 pour le PAVE avec la poursuite de la réalisation du programme des travaux de mise en conformité de l'espace public

2 Point d'avancement et perspectives 2022 pour le programme de travaux de l'agenda d'accessibilité programmée 5ad'Ap) des bâtiments communaux

3 Point d'avancement et perspectives 2022 pour le programme de travaux de l'Ad'Ap des arrêts de bus

4 Mise en accessibilité de la gare de Deuil / Montmagny

5 Actions (bilan, encours et futures) des services de la ville pour le handicap

6 Questions diverses

Il est à noter que la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas permis de réaliser l'ensemble des travaux programmés en 2021. Ces travaux sont donc intégrés au programme de l'année 2022.

1.3. Information administrative sur la Commission Communale de Sécurité

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'agent de la Direction Départementale des Territoires ne participe plus aux Commissions Communales de Sécurité de notre commune et est remplacé par un agent communal comme l'autorise l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 20 décembre 2010 modifiant l'arrêté portant création de la Commission Communale de Sécurité de Deuil-La Barre.

Il est précisé que l'agent communal désigné en remplacement de l'agent de la DDT pour les visites des Commissions Communales de Sécurité, intervient dans le cadre de ces Commissions en tant que membre avec voix délibérative. Ces Commissions sont composées du Maire ou de son représentant qui en est le président, du représentant de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, du représentant du groupement des pompiers et de l'agent communal désigné en remplacement de l'agent de la DDT.

La Commission Communale de Sécurité n'intervient que pour les visites périodiques des établissements classés de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie et pour les ouvertures en 5^{ème} catégorie suivant la volonté du maire.

La commission ne se prononce que sur la sécurité des locaux visités dont l'accessibilité fait partie et le représentant des pompiers, porteur de la réglementation en matière de prévention des risques d'incendie, a un rôle prépondérant.

La Commission émet des avis touchant à la sécurité des biens et des personnes. A ce titre, l'agent communal désigné engage sa responsabilité. Il en est de même pour tous les autres membres de la Commission. Il doit avoir des qualités d'observation, d'écoute et être capable de dialoguer de manière pertinente avec les autres membres de la Commission avant de formuler son avis, sachant qu'il peut émettre un avis défavorable à la poursuite de l'activité s'il estime que toutes les conditions de sécurité ne sont remplies. Il devra également être capable de tenir le planning des programmations des visites ainsi que le fichier statistique.

Aussi compte-tenu du renouvellement des agents en poste et de la compétence requise pour remplir cette mission le Conseil Municipal désignera dans sa séance du 14 février 2022 la liste des fonctions au sein de la collectivité qui permettront aux agents en poste d'être membre en tant qu'agent communal de la Commission Communale de Sécurité.

Les fonctions sont les suivantes :

- Le Directeur des Services techniques
- L'Adjoint au Directeur des Services Techniques
- Le Responsable du patrimoine bâti
- L'Adjoint au Responsable du patrimoine bâti
- Le Responsable du Bureau d'Etude

1.4. Information sur la désignation d'un référent handicap au sein de la collectivité

En 2022, un référent handicap a été désigné au sein de la collectivité pour le personnel communal

DESIGNATION D'UN REFERENT HANDICAP

Le référent a un rôle de coordinateur des actions relatives à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, telles que la sensibilisation, le recrutement, le maintien dans l'emploi, l'apprentissage aménagé

Le référent a un rôle « d'agent ressource », il détecte les situations délicates en interne et informe l'autorité territoriale qui doit prendre les mesures appropriées pour permettre aux personnes en situation de handicap :

- D'accéder à un emploi ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification
- De développer un parcours professionnel
- D'accéder à des fonctions de niveau supérieur
- De bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins tout au long de leur vie professionnelle

Les missions du référent handicap sont :

- **INFORMER** : communiquer sur le thème du handicap afin d'anticiper les arrivées futures, diffuser les informations liées à la politique du handicap et les résultats des actions mises en œuvre
- **ACCOMPAGNER** : Il veille, en qualité de référent, au bon déroulement et à la pérennité de l'intégration des personnes en situation de handicap (par exemple, lors de l'arrivée d'un nouveau recruté...). Il répond aux questions des collaborateurs
- **EXPRIMER LES BESOINS** : par rapport à la politique de l'emploi de la collectivité, le référent handicap informe son employeur des besoins en recrutement ou en maintien dans l'emploi. Ce dernier aide à trouver des solutions en collaboration avec le FIPHFP si besoin
- **ANIMER LE RESEAU LOCAL** : se met en relation avec les bons interlocuteurs pour répondre à chaque problématique (Cap Emploi, ESAT, etc.)

Le référent handicap de chaque collectivité est l'interlocuteur :

- Des personnes en situation de handicap
- Du médecin du travail
- De l'encadrement
- Des chefs de service

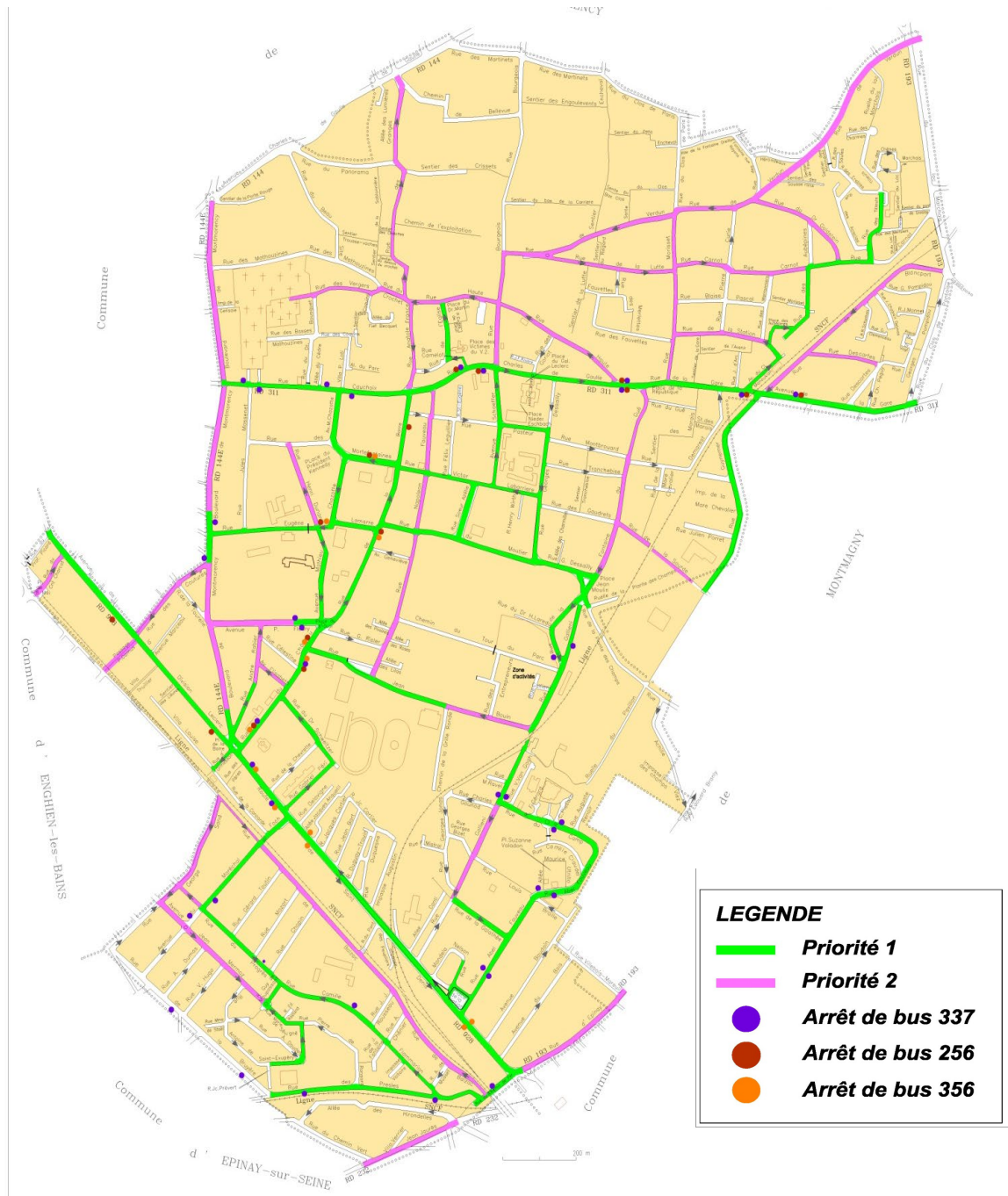
2. Voirie et espaces publics

2.1. Etat d'avancement – document d'accessibilité

Pour mémoire, lors de la commission du 26 novembre 2015 les trottoirs des rues de la ville, à rendre accessible, avaient été classés en trois groupes de longueurs à peu près équivalentes et suivant trois niveaux de priorité :

- La priorité 1 qui concerne les axes de cheminements principaux reliant les équipements publics (écoles et collèges, crèches, centres associatifs, mairie...), les gares, le marché et les commerces et globalement tous les bâtiments accueillant du public ainsi que les arrêts de bus.
 - La priorité 2 regroupe les voies qui complètent la priorité 1 ainsi que des voies secondaires irriguant le cœur des quartiers.
 - La dernière priorité porte sur le reste des voies souvent qualifiées de voies de desserte.
- Pour mémoire lors de la CAPH du 26 novembre 2015, vous aviez acté le classement des rues de la ville en 3 niveaux de priorité suivant l'importance des cheminements vers les pôles d'attractivité.
 - Lors de la commission du 8 novembre 2016 il vous a été présenté une décomposition de la priorité n°1 en 9 sous-ensembles de rues regroupées par secteur géographique et classés suivant une préférence chronologique pour la réalisation des travaux.
 - La commission a validé cette proposition en apportant les corrections suivantes :
 - l'intégration de tronçons du boulevard de Montmorency et de l'avenue Paul Fleury pour l'accès aux nouveaux arrêts du 256, et le rattachement de certaines rues au quartier de la Barre-Ormesson pour améliorer l'accessibilité aux abords de la gare.
 - La décision prise de tolérer ponctuellement une largeur de 90 cm au droit des obstacles à la place des 1,40 m préconisés par le décret, a permis de ramener l'estimation des travaux de cette priorité n°1 à 813 348 € TTC.

La carte ci-après avait donc été mise à jour avec cette modification.



Récapitulatif des priorités pour la mise en accessibilité de la voirie.

Le bureau d'étude ACCESMETRIE avait chiffré la **totalité des travaux** de mise en conformité à **3 448 000 € TTC**, en tenant compte des réserves et impossibilités énoncées dans le rapport de 2015.

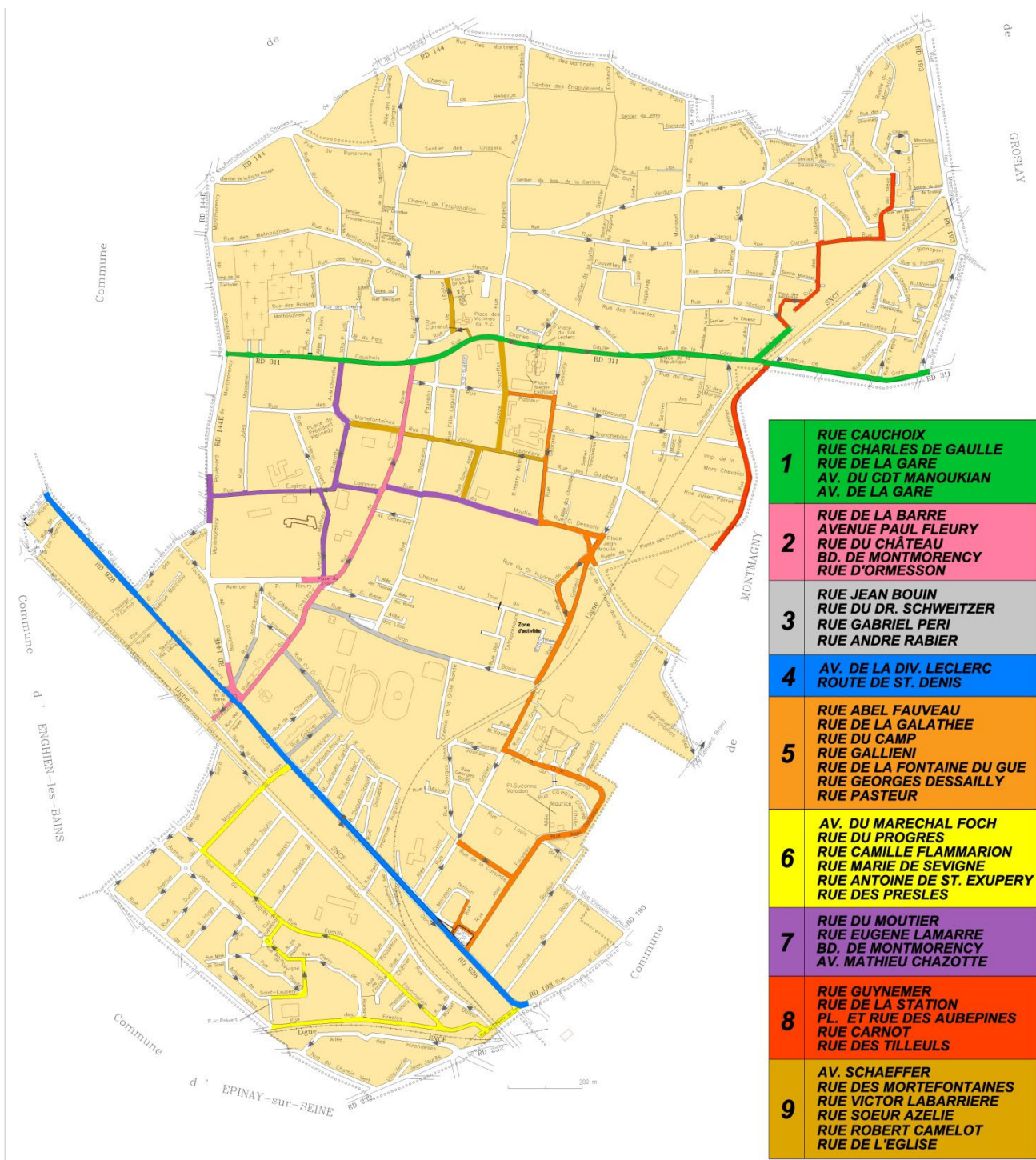
L'extraction des données par rue a permis d'établir le **coût de la mise en accessibilité** des voies de la **priorité 1** qui s'élève à **1 044 576 € TTC**.

Le fait pour la commission d'avoir validé ponctuellement une largeur de passage sur trottoir de 0,90 m à la place des 1,40 m préconisés permet de réduire ce coût à **813 348 € TTC**.

Afin de planifier les travaux pour la mise en conformité des priorités N°1, il avait été proposé et validé lors de la commission du 8 novembre 2016 une hiérarchisation de ces voiries afin d'avoir un étalement pluriannuel de la dépense, en fonction des capacités financières de la ville.

Les rues de cette priorité 1 ont été regroupées en 9 ensembles homogènes et cohérents en terme de déplacement. Les travaux n'ont pas pour objectif d'être étalés sur une période de 9 ans mais bien sur la période la plus courte possible tout en tenant compte des capacités budgétaires de la ville.

- 1 l'axe RD311 (Est-Ouest) et l'accès à la gare de Deuil-Montmagny,
- 2 l'axe allant du square Winston Churchill à la gare de La Barre-Ormesson correspondant aux rues de La Barre, du Château et d'Ormesson ;
- 3 la RD 928, route de Saint Denis et avenue de la Division Leclerc,
- 4 l'axe reliant le quartier de la Galathée, depuis la place de la Nation, au centre-ville par la rue Gallieni, sachant que le pont SNCF restera infranchissable à certains types de handicap, notamment moteur,
- 5 les quartiers Sud, depuis l'avenue du Maréchal Foch,
- 6 le quartier des Mortefontaines (centre-ville Ouest),
- 7 le quartier Nord-est, vers l'école du Lac Marchais,
- 8 les rues complémentaires en centre-ville,
- 9 les rues complémentaires du quartier de La Barre-Ormesson.



Ordre pour la programmation des priorités N°1

Le tableau ci-dessous présente le coût des travaux de mise en accessibilité par rue et par axe de cheminement pour la priorité N°1.

RUES	Accessibilité actuelle	Montant par rues des préconisations priorité 1 en € TTC		Accessibilité après préconisations	
	Données Accèsmétrie	Pour largeur de passage minimum de 140 cm	Pour largeur de passage minimum de 90 cm	Données Accèsmétrie	
RD 311 + ACCES GARE DEUIL-					
1	Rue Cauchoix	41%	19 068 €	19 068 €	100%
	Rue Charles de Gaulle	39%	65 172 €	38 436 €	100%
	Rue de la Gare	47%	30 924 €	16 596 €	100%
	Avenue Commandant Manoukian	6%	18 684 €	18 684 €	66%
	Avenue de la Gare	74%	6 360 €	6 360 €	100%
			TOTAL =	99 144 €	
CENTRE-VILLE / GARE BARRE-					
2	Rue de la Barre	39%	50 712 €	28 032 €	96% avec réserve
	Avenue Paul Fleury	59%	2 928 €	2 928 €	100%
	Rue du Château	24%	76 068 €	76 068 €	100%
	Boulevard de Montmorency	49%	9 300 €	9 300 €	100%
	Rue d'Ormesson	83%	2 952 €	2 952 €	100%
			TOTAL =	119 280 €	
QUARTIER BARRE-ORMESSON					
3	Rue Jean Bouin	0%	28 584 €	27 156 €	100%
	Rue du Dr Schweitzer	41%	8 628 €	8 628 €	100%
	Rue Gabriel Peri	66%	9 672 €	9 672 €	100%
	Rue André Rabier	33%	15 432 €	4 164 €	100% avec réserve
			TOTAL =	49 620 €	
RD 928					
4	Avenue de la Division Leclerc	48%	44 016 €	38 628 €	100% avec réserve
	Route de Saint-Denis	24%	106 452 €	102 924 €	86% avec réserve
			TOTAL =	141 552 €	
GALATHEE / CENTRE-VILLE					
5	Rue Abel Fauveau	81%	99 192 €	19 764 €	100% avec réserve
	Rue de la Galathée	49%	3 180 €	3 180 €	100%
	Rue du Camp	83%	4 848 €	4 848 €	100%
	Rue Gallieni	48%	27 240 €	26 184 €	97% avec réserve
	Rue de la Fontaine du Gué	52%	4 068 €	4 068 €	97%
	Rue Georges Dessailly	66%	19 536 €	17 376 €	100%
	Rue Pasteur	66%	3 012 €	3 012 €	100%
			TOTAL =	78 432 €	
QUARTIER SUD					
6	Avenue du Maréchal Foch	33%	26 604 €	16 932 €	100% avec réserve
	Rue du Progrès	66%	8 952 €	8 952 €	100% avec réserve
	Rue Camille Flammarion	33%	20 772 €	18 660 €	100% avec réserve
	Rue Marie de Sevigné	49%	2 160 €	2 160 €	100% avec réserve
	Rue Antoine de St Exupéry	49%	19 764 €	19 764 €	100%
	Rue des Presles	33%	111 732 €	108 516 €	100%
			TOTAL =	174 984 €	

7	CENTRE-VILLE OUEST				
	Rue du Moutier	33%	13 764 €	13 764 €	100%
	Rue Eugène Lamarre	33%	3 612 €	3 612 €	100%
	Boulevard de Montmorency	49%	8 412 €	8 412 €	95%
	Avenue Mathieu Chazotte	33%	23 568 €	23 568 €	100%
			TOTAL =	49 356 €	
8	QUARTIER NORD-EST				
	Rue Guynemer	6%	15 612 €	10 500 €	100%
	Rue de la station	49% (totalité)	0 €	0 €	100% (partiel)
	Place des Aubépines / Rue des Aubépines	0%	30 444 €	25 452 €	100% avec réserve
	Rue Carnot	0%	10 392 €	9 336 €	83%
	Rue des Tilleuls	74%	10 824 €	10 824 €	100%
			TOTAL =	56 112 €	
9	CENTRE-VILLE				
	Rue Schaeffer	14%	9 516 €	8 460 €	100% avec réserve
	Rue des Mortefontaines	66%	8 304 €	8 304 €	100% avec réserve
	Rue Victor Labarrière	38%	17 220 €	11 892 €	100% avec réserve
	Rue Soeur Azélie	62%	5 832 €	5 832 €	100%
	Rue Robert Camelot	0%	11 064 €	6 732 €	100%
	Rue de l'Eglise	0%	30 000 €	3 648 €	49%
			TOTAL =	44 868 €	
MOYENNE GLOBALE		43%			96%
TOTAL TTC			1 044 576 €	813 348 €	

Montant des travaux pouvant être réalisés en régie	95 606 €
Montant des travaux devant être réalisés par entreprise	707 806 €

La commission avait également souhaité ramener les rues complémentaires du centre-ville immédiatement après le groupe 2 à savoir l'axe formé par les rues de la Barre, du Château et d'Ormesson afin de relier rapidement ce quartier à la gare de La Barre-Ormesson.

La commission a également évoqué la nécessité de créer une place PMR à proximité immédiate de la gare de la Barre Ormesson sur ce groupe de rues n°2.

La création d'une telle place sera étudiée et les possibilités d'implantation seront présentées lors d'une prochaine CAPH.

Enfin, ce tableau fait également apparaître le gain en accessibilité pour chaque rue, avec toutefois des réserves sur certains taux améliorés. En effet, les pourcentages indiqués « avec réserve » ne peuvent être atteints que par un réaménagement et un recalibrage complet de la rue ou une opération d'enfouissement des réseaux sur toute une longueur de voie ou bien en substitution de la mise en place provisoire d'une zone 20 ou zone de rencontre où les personnes utilisent la chaussée pour leurs déplacements.

Dans la situation actuelle, les services de la ville peuvent réaliser en interne une part des travaux comme la mise en peinture de têtes de potelets, le déplacement de panneaux de signalisation ou de mobiliers isolés. Cette disposition permettrait de réaliser une économie supplémentaire de 95 606 € TTC soit plus de 10%.

Compte tenu de la hiérarchisation des rues validées par les membres de la CAPH et des finances de la ville, il a été attribué au BP 2019 le budget permettant la mise en accessibilité du sous-ensemble N°2 de la priorité 1 soit un montant de 120 000 €TTC.

RUES	Accessibilité actuelle	Montant par rues des préconisations priorité 1 en TTC		Accessibilité après préconisations
	Données Accésométrie	Pour largeur de passage Minimum de 140 cm	Pour largeur de passage Minimum de 90 cm	Données Accésométrie
CENTRE-VILLE / GARE BARRE-				
2 Rue de la Barre	39%	50 712 €	28 032 €	96% avec reserve
Avenue Paul Fleury	59%	2 928 €	2 928 €	100%
Rue du Château	24%	76 068 €	76 068 €	100%
Boulevard de Montmorency	49%	9 300 €	9 300 €	100%
Rue d'Ormesson	83%	2 952 €	2 952 €	100%
		TOTAL =		119 280 €

Point d'avancement du sous-ensemble 2 de la priorité 1

RUE DE LA BARRE, AVENUE PAUL FLEURY, RUE DU CHÂTEAU, BOULEVARD DE MONTMORENCY ET RUE D'ORMESSON

Point d'avancement des travaux de mise en accessibilité des cheminements:

- Tous les abaissements de bordures à une hauteur de 2 cm maximum ont été effectués,
- La fourniture et la pose des bandes podotactiles ont été effectuées sur l'ensemble des abaissements de la rue,
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets restent à faire, travaux prévus dans les prochaines semaines, sous réserve des conditions météorologiques,

Durant l'année 2021, la ville a décidé de lancer les études pour le réaménagement de la rue du Château, afin de permettre à l'ensemble des usagers utilisant les modes doux de se déplacer en toute sécurité.

Les objectifs de cette opération sont de mettre en place un sens unique pour les véhicules, de créer une piste ou une bande cyclable et de rendre les trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux seront programmés en 2022.

Dans ces conditions, le programme initialement prévu en 2021 a dû être adapté et sera réalisé en 2022.

Dispositions d'ordre général

En ce qui concerne les bandes de guidage, il avait été convenu lors de la commission de 2020 surseoir à leur installation en l'absence de consensus à l'échelle nationale, et de créer de simples bandes d'interception sur trottoirs perpendiculairement à la dalle pododactile.

Suite à un échange téléphonique avec Madame Tessier du SIAM 95, qui s'occupe des déplacements des mal voyants et non voyants, il s'avère qu'à ce jour les quelques essais de pose de bandes sur les trottoirs et chaussées faits par certaines collectivités ne sont pas concluants: si ces bandes sont perceptibles dans les grands bâtiments telles des gares ou des zones commerciales, elles le sont beaucoup moins sur un trottoir encombré de mobilier urbain et particulièrement les conteneurs d'ordures ménagères « mobiles ».

La bande de guidage en interception est mal perçue, à la différence des dispositifs d'éveil à la vigilance – ou dalles podotactiles-. D'autre part elle est souvent en contradiction avec le cheminement du chien guide qui a appris à reconnaître les dalles mais non les bandes et va marcher en courbe pour quitter le trottoir vers le passage piéton et non à angle droit.

Madame Tessier préfère une aide par une autre personne valide pour aider à traverser plutôt que de systématiser ce dispositif qu'elle qualifie de « poudre aux yeux ».

Elle privilégie un apprentissage sonore à un apprentissage tactile mal réalisé car les règles d'implantation ne sont pas normalisées.

La longévité du dispositif est également impérative pour éviter des décollements ou arrachements de bandes qui mettent les handicapés dans une situation délicate.

L'équipement en modules sonores des feux tricolores des 2 carrefours reste à faire. Un nouveau marché pour l'entretien et l'amélioration de l'éclairage public et des feux tricolores sera notifié début 2022 et il est prévu d'y intégrer l'équipement pour l'ensemble des feux de la ville.

Proposition de demande budgétaire pour l'année 2022

Afin de poursuivre la réalisation des travaux suivant le programme des priorités 1 et des finances de la ville et après validation de la CAPH, il a été proposé de demander au BP 2022 le budget complétant la mise en accessibilité du sous-ensemble 2 de la priorité 1, hors rue du Château, avec des aménagements identifiés lors de la visite sur site de la commission le 10 octobre 2019 et permettant la mise en accessibilité du sous-ensemble 3 de la priorité 1 soit un montant de 100 000 € TTC.

Détail du programme du retour de la visite sur site (hors rue du Château)

RUE DE LA BARRE

- Elargissement du trottoir devant la Poste avec « glissement » du parking vers la chaussée pour avoir 1,40 m de cheminement entre celui-ci et la rampe menant au bâtiment,



- Reprise de sol au droit de l'abaissement du passage piéton situé à l'angle de la rue Eugène Lamarre côté parking pour adoucissement du dévers de trottoir,



- Reprises de sol sur affaissements (trottoir),



- Signalement des dalles défectueuses de chambres de Télécommunications au concessionnaire pour mise à niveau ou remplacement.



- Reprise en enrobés de l'accès à la placette située à l'angle de la rue de la Barre et de la place du 18 Juin.



RUE DU CHÂTEAU

- Décalage du passage piéton et donc de l'abaissement situé à l'angle de la rue Jean Bouin afin d'échapper à l'avaloir,

RUE D'ORMESSON

- Remplacement des bornes oblongues par des potelets contrastés au droit du passage piéton.



Détail du programme du sous-ensemble 3 de la priorité 1

RUES	Accessibilité actuelle	Montant par rues des préconisations priorité 1		Accessibilité après préconisations
	Données Accèsmétrie	Pour largeur de passage minimum de 140 cm	Pour largeur de passage minimum de 90 cm	Données Accèsmétrie
QUARTIER BARRE-ORMESSON				
3 Rue Jean Bouin	0%	28 584 €	27 156 €	100%
Rue du Dr Schweitzer	41%	8 628 €	8 628 €	100%
Rue Gabriel Peri	66%	9 672 €	9 672 €	100%
Rue André Rabier	33%	15 432 €	4 164 €	100% avec réserve
		TOTAL =	49 620 €	

RUE JEAN BOUIN

Le détail des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des cheminements rue Jean Bouin a été chiffré à 22 630 € ht.

Ils portent sur la mise aux normes de 2 passages piétons et d'une place de stationnement PMR au droit du parking, le déplacement de 2 candélabres et la réfection partielle de revêtement de trottoir, à savoir :

- Les abaissements des bordures à une hauteur de 2 cm maximum,
- La fourniture et pose des bandes podotactiles,

- La fourniture et pose de potelets (h 1,20 m),
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets,
- Balisage par signalisation verticale et horizontale d'une place de stationnement PMR sur le parking,
- Le déplacement de 2 candélabres réduisant la largeur de cheminement (sous le seuil des 90 cm) dans ce même tronçon,
- La reprise de sol ponctuelle (trottoir) dans le tronçon de rue situé entre la rue du Château et la rue Napoléon Fauveau.

RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER

Le détail des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des cheminements rue du Docteur Schweitzer a été chiffré à 7 190 € ht.

Ils portent sur la mise aux normes de 3 passages piétons et d'une place de stationnement PMR au droit du parking, à savoir :

- Les abaissements des bordures à une hauteur de 2 cm maximum,
- La fourniture et pose des bandes podotactiles,
- La fourniture et pose de potelets (h 1,20 m),
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets,
- Balisage par signalisation verticale et horizontale d'une place de stationnement PMR sur le parking.

RUE GABRIEL PERI

Le détail des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des cheminements rue Gabriel Péri a été chiffré à 8 060 € ht.

Ils portent sur la mise aux normes d'un passage piéton et de mobilier urbain, à savoir :

- Les abaissements des bordures à une hauteur de 2 cm maximum,
- La fourniture et pose des bandes podotactiles,
- La fourniture et pose de potelets (h 1,20 m),
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets.

RUE ANDRE RABIER

Le détail des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des cheminements rue André Rabier a été chiffré à 3 470 € ht.

Ils portent sur la mise aux normes d'un passage piéton et d'une place de stationnement PMR devant l'école, le déplacement d'un panneau de signalisation et la réfection partielle de revêtement de trottoir, à savoir :

- Les abaissements des bordures à une hauteur de 2 cm maximum,
- La fourniture et pose des bandes podotactiles,
- La fourniture et pose de potelets (h 1,20 m),
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets,
- Le déplacement d'un panneau de signalisation réduisant la largeur de cheminement (sous le seuil des 90 cm) à proximité du parking,
- La reprise de sol ponctuelle (trottoir) dans le tronçon de rue situé entre le boulevard de Montmorency et l'école Jules Ferry,

RUE DU CHÂTEAU

La rue du Château va être requalifiée dans son ensemble, dans le cadre de la création d'un axe cyclable entre les places de la Barre et du 18 Juin.

La rue sera mise en sens unique, afin de libérer de l'espace pour une piste ou bande cyclable et l'élargissement des trottoirs.

En préalable à cette opération d'importance, la dissimulation des réseaux aériens sera réalisée, ce qui permettra de supprimer un nombre important de poteaux (Électrique et téléphonique).

Cette opération permettra la mise aux normes PMR de l'ensemble de l'axe,

Cette opération est estimée dans son intégralité à 1 489 000 € TTC et sera réalisé en 2022.

2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Encombrement de l'espace public par les concessionnaires et plus particulièrement les trottoir dont la largeur de passage libre doit être de 1.40 m avec une tolérance ponctuellement de 0.90 m.

Dans la majorité des cas, le problème des implantations de coffres électriques ou de gaz est résolu sur place en modifiant les projets et en déplaçant les ouvrages gênant le cheminement ; c'est plus difficile avec des supports de réseaux aériens qui répondent à des équidistances.

Dans le diagnostic des voies communales réalisé par le bureau d'étude Accesmétrie, les solutions préconisées lors de l'encombrement des trottoirs sont :

- soit de réaliser des travaux de requalification complète de la voie, avec enfouissement des réseaux ou non, ce qui implique de gros travaux d'investissement,
- soit de permettre la circulation des Personnes à Mobilité Réduite directement sur la chaussée, en limitant la vitesse des véhicules à 20 km/h pour créer des zones de rencontre.

Cette seconde solution est envisageable pour des petites rues de desserte, souvent en impasse, mais plus dangereuse dans des rues droites et étroites comme l'avenue du Bois, l'avenue Elisabeth ou d'autres.

Le passage au droit d'un obstacle « non déplaçable » peut être obtenu avec l'élargissement localisé du trottoir ou par la confection d'un plateau surélevé avec éventuellement, si besoin, suppression du stationnement. Isolé, ce rehaussement sera perçu comme un ralentisseur par contre, il n'est pas envisageable de créer une succession de ralentisseurs au droit de chaque poteau.

Chaque situation doit être vu au cas par cas et, en l'occurrence, l'aménagement ponctuel dans la rue à sens unique déporte la circulation, remettant en question les règles de stationnement et les

conséquences qui en découlent : nettoyage de la voirie, égalité des riverains suivant la configuration...

Chaque nouvelle demande de concessionnaire est regardée par les Services Technique sous l'angle de l'accessibilité et nous les invitons régulièrement à réajuster les projets de telle façon qu'ils intègrent cette démarche qui n'est pas leur préoccupation première.

2.4. Équipement des feux tricolores avec le dispositif sonore destiné aux malvoyants

La commune doit notifier début 2022, son nouveau marché pour la conception, la réalisation ou la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes dont font partie les feux tricolores.

C'est dans le cadre de ce nouveau marché que l'équipement des feux tricolores, avec le dispositif sonore destiné aux malvoyants, sera envisagé pour l'ensemble de notre parc, y compris les nouveaux équipements à l'angle du boulevard de Montmorency et de l'avenue Paul Fleury et au niveau du passage piétons au 76 boulevard de Montmorency installés dernièrement par le Conseil Départemental du Val d'Oise à la demande des communes de Montmorency et de Deuil-la Barre pour améliorer la sécurité de tous les usager sur cet axe.

2.5. Aménagements complémentaires pour l'accessibilité de l'espace public

Requalification de la rue Jacques Cartier

La rue Jacques Cartier, inscrite au programme voirie 2020, sera requalifiée en début d'année 2022.

Ces travaux de requalification de la voirie, permettront la création d'un trottoir au normes PMR sur toute la longueur de la rue.

En amont de ces travaux :

- la canalisation d'adduction d'eau potable a été remplacée en 2020,
- la dissimulation des réseaux aériens a été commencée en 2021,
- le remplacement et l'extension de la canalisation d'eaux pluviales sera réalisée en 2022, par la CAPV en coopération avec la commune.

Estimation : 727 000 € TTC

Place de la République

- Création d'une place de stationnement PMR.

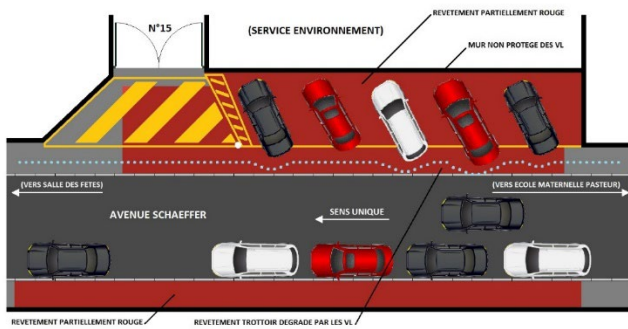


15 Avenue Schaeffer

- Réaménagement du stationnement pour continuité du cheminement piéton.

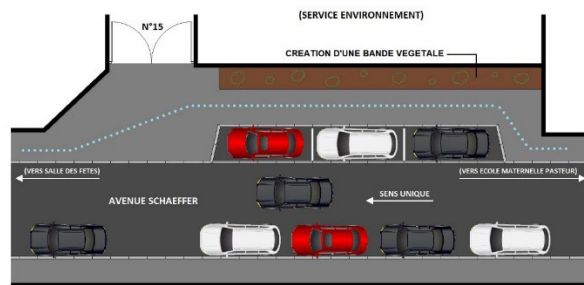
AVENUE SCHAEFFER AVANT

- LES PIETONS DOIVENT CONTOURNER LES VL STATIONNES ET SONT OBLIGES DE SE REFUGIER ENTRE LES VL OU DE S'AVENTURER SUR LA CHAUSSEE LORS DES CROISEMENTS



AVENUE SCHAEFFER APRES

- AMELIORATION DU CHEMINEMENT PIETON PAR AMENAGEMENT DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT EN LONGITUDINAL DANS LE CADRE DE LA REFECTON DE LA CHAUSSEE DE L'AVENUE SCHAEFFER ENTRE LA RUE VICTOR LABARRIERE ET LA RUE PASTEUR



3. Services de transports collectifs et inter modalité

A – Les arrêts de bus

A – 3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

- Le programme de travaux correspond au Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité programmé (SDA-Ad'Ap) adopté par le Syndicat des Transports d'Île de France (STIF) le 8 juillet 2015 et approuvé par le Préfet du Val d'Oise le 29 juillet 2016.
- Il y a 6 lignes sur la commune :
 - RATP : 256, 337 et 356
 - VALMY TVO : 11, 13 et 15
- La commune dispose de 47 arrêts (39 RATP, 6 RATP/TVO et 2 TVO) dont 44 ne sont pas conformes.
- Le programme 2017 prévoyait la mise en conformité de l'accessibilité des points d'arrêts bus de la ligne RATP 256 soit, sur la commune, 12 arrêts sur les 14 existants (1 conforme et 1 supprimé) est à ce jour terminé.
- A partir du 7 janvier 2019, les 3 lignes RATP n'emprunteront plus la rue du Château de la place du 18 Juin à la place de la Barre mais l'avenue Paul Fleury puis le Boulevard de Montmorency, avec la mise en service de l'arrêt situé devant le n° 5 du boulevard en substitution de celui existant face à l'église Saint Louis.
- Le programme initialement en 2018 sur la ligne TVO n° 13 qui ne comprend à Deuil que 2 arrêts sur l'avenue du Général de Gaulle, en limite avec Montmorency a été réalisé en 2020 par la CAPV Maître d'Ouvrage Délégué.
- Il n'y aura pas de travaux en 2022 et il est prévu avec la CAPV de recalculer la fin du programme en tenant compte des travaux de fermeture du PN4 qui seront réalisés en 2023 et 2024 et qui conduiront à adapter le trajet des lignes de bus 256 et 337 de la RATP.
- Le programme recalculé sera présenté lors d'une prochaine CAPH

B – Les gares

- Travaux d'accessibilité de la gare de Deuil/Montmagny

Les travaux seront réalisés en 2022.

➤ TRAVAUX DU BATIMENT VOYAGEURS

- Mise en conformité des guichets (remplacement de la tablette).
- Pose de bande de guidage
- Pose de balises sonores
- Mise en place d'un plafond acoustique

➤ TRAVAUX SUR LES QUAIS DE LA GARE

- Mise en place des édicules types et des ascenseurs standards de 800kg sur le quai 1 (BV) et de 1000Kg sur le quai 2 (opposé au BV).
- Rehaussement complet des quais 1 et 2 sur la longueur utile à 92 cm
- Mise en place de bandes podotactiles sur toute la longueur des quais
- Mise en place d'un sanitaire UFR sur le quai direction Paris
- Mise aux normes PMR des escaliers fixes du PASO
- Mise aux normes PMR et UFR accès principale BV et E1
- Mise en conformité des escaliers fixes accès secondaires
- Mise aux normes de l'éclairage
- Mise en place de balises sonores
- Remplacement du mobiliers existants (Poubelles, Bornes d'alarmes PMR, Assises ...)
- Mise en place de nouveaux abris couvert type rousseau sur les 2 quais
- Remplacement du revêtement au sol (Asphalte)

Concernant la fermeture du PN4, là aussi, les études de projet se poursuivent avec l'ensemble des partenaires institutionnels notamment avec l'aménagement des voiries et du passage souterrain avec pour 2022 la finalisation de la phase conception et le lancement des marchés de travaux.

- Travaux d'accessibilité de la gare de la Barre Ormesson

Pour mémoire, la gare est complètement accessible depuis la mise en service de l'ascenseur en 2018.

4. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Pour mémoire, les établissements concernés par l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sont :

Nom de l'établissement	Adresse	Commune d'implantation	Département d'implantation	Cat. ERP	Type
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	
Cavam service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	5	W
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	Deuil la Barre	95	5	R
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	Deuil la Barre	95	5	R
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azelie	Deuil la Barre	95	5	L,P,S
Commissariat	9 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	W
Eglise Notre Dame	rue de l'Eglise	Deuil la Barre	95	4	V
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	5	X
Les ateliers	24 rue Cauchoix	Deuil la Barre	95	5	L
Local associatif modélisme	7 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	Deuil la Barre	95	5	R
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	Deuil la Barre	95	5	L
Local PAEJ Oxy jeunes	63 avenue des Mathieu Chazotte	Deuil la Barre	95	5	R
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la Barre	Deuil la Barre	95	5	R
Maison de l'Enfance	6 rue du Camp	Deuil la Barre	95	5	R
Maison des Parents	8 rue Louis Braille	Deuil la Barre	95	5	
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	2	
Maternelle des Mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	4	R
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	Deuil la Barre	95	4	R
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	Deuil la Barre	95	4	R
Mission Locale	42 rue Haute	Deuil la Barre	95	5	
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	5	R,S
Patinoire	4 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	2	X
Presbytère	place des victimes du v2	Deuil la Barre	95	5	
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	3	R
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	Deuil la Barre	95	3	R
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	3	
Salle des sports et loisirs	15 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	X
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	Deuil la Barre	95	3	
Syndicat Agricole	12 rue Bouregois	Deuil la Barre	95	5	L

Tous les ERP ne présentent pas les mêmes caractéristiques de taille, de destination, d'usage et de risques. Ils sont donc répartis en types selon la nature de leur exploitation, classés en catégories d'après l'effectif du public et du personnel. La typologie de l'établissement, qui correspond à son activité, est désignée par une lettre :

- Établissements installés dans un bâtiment

- J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées
- L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M : Magasins de vente, centres commerciaux
- N : Restaurants et débits de boissons
- O : Hôtels et pensions de famille
- P : Salles de danse et salles de jeux
- R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
- S : Bibliothèques, centres de documentation
- T : Salles d'exposition
- U : Établissements sanitaires
- V : Établissements de culte
- W : Administrations, banques, bureaux
- X : Établissements sportifs couverts
- Y : Musées

- Établissements spéciaux

- PA : Établissements de plein air
- CTS : Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
- SG : Structures gonflables
- PS : Parcs de stationnement couverts
- OA : Hôtels-restaurants d'altitude
- GA : Gares accessibles au public
- EF : Établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux
- REF : Refuges de montagne

Les ERP sont également répertoriés en 5 catégories, déterminées en fonction de la capacité de l'établissement :

- 1^{ère} catégorie : au-dessus de 1 500 personnes
- 2^{ème} catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3^{ème} catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^{ème} catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5^{ème} catégorie
- 5^{ème} catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement

Lors de la CAPH du 9 juin 2015 et du Conseil Municipal du 22 juin 2015, un Ad'AP avait été validé puis déposé pour approbation en Préfecture. Ce dossier avait été accordé tacitement le 26 janvier 2016. Il prévoyait sur une période de 3 ans un investissement de 822 462 euros TTC de travaux soit un montant de 986 954 euros TTC en incluant les frais d'études divers.

Pour mémoire la stratégie patrimoniale de la programmation prévoyait :

- **Pour la 1^{ère} année :**
 - Les ERP avec **un enjeu symbolique fort de service public.**
 - Les ERP proposant **un service spécifique unique et une fréquentation importante.**

- **Pour la 2^{ème} année :**
 - Les ERP ayant **une fréquentation importante mais non traités la 1ere année**
 - Les ERP avec **un service spécifique unique mais avec une fréquentation moins importante que les ERP mis en conformité la 1ere année.**

- **Enfin, pour la 3^{ème} année :**
 - Les ERP **peu fréquentés et avec un service pouvant être proposé sur un autre site.**
 - **L'ascenseur de l'école primaire des Mortefontaines, non réalisé l'année précédente.**

En 2016, Les difficultés budgétaires de la ville n'avait pas permis de mettre en application le programme et un ré-étalement des travaux sur une période de 6 ans, avait donc été établis et proposé dans le tableau ci-dessous.

Ce planning ré-étalé sur 6 années a été présenté au Conseil Municipal du 12 décembre 2016 puis ce nouvel Ad'AP a été déposé, et accordé, en Préfecture.

En 2017, la fermeture jusqu'à nouvel ordre de la Patinoire pour raison de sécurité a permis d'avancer en 2018 une partie du programme de 2019 et le Syndicat Agricole a été retiré du programme 2020 car il doit être démolé prochainement dans le cadre d'une opération d'aménagement du secteur.

Le programme est donc à ce jour le suivant :

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azelie	5	1	1	0	2015	2016
Eglise Notre Dame	rue de l'église	4	1	1	0	2016	2017
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	5	1	1	500	2016	2017
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	5	1	1	38 350	2016	2017
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	5	1	1	3 690	2016	2017
Maternelle des mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	4	1	1	12 700	2016	2017
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	4	1	1	20 000	2016	2017
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	4	1	1	18 500	2016	2017
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	5	1	1	48 050	2016	2017
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la barre	5	2	1	5 920	2016	2016
Sous-total année 1 (2016) € HT					147 710 €		
Sous-total année 1 (2016) € TTC					177 252 €		

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Capv service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	5	1	2	27 720	2017	2017
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	2	1	2	8 200	2017	2017
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	3	1	2	33 200	2017	2017
Salle des Sports et Loisirs	15 rue du château	5	1	2	21 680	2017	2017
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	3	1	2	17 900	2017	2017
Sous-total année 2 (2017) € HT							108 700 €
Sous-total année 2 (2017) € TTC							130 440 €

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	3	2	3	84 900	2018	2019
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	5	2	4	4 075	2018	2019
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	5	2	4	4 500	2018	2019
Maison des Parents	8 rue Louis Braille	5	2	4	4 600	2018	2019
Mission Locale	42 rue Haute	5	2	4	4 690	2018	2019
Les Arteliers	24 rue Cauchoix	5	3	4	2 800	2018	2019
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	5	3	4	650	2018	2019
Sous-total année 3 (2018) € HT					106 215 €		
Sous-total année 3 (2018) € TTC					127 458 €		
Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	2	4	44 500	2019	2019
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	5	2	4	17 510	2019	2019
Sous-total année 4 (2019) € HT					62 010 €		
Sous-total année 4 (2019) € TTC					74 412 €		

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Maison de l'Enfance	6 rue du Camp	5	2	5	8 700	2020	2020
Commissariat	9 rue du château	5	2	5	10 400	2020	2020
Presbytère	place des victimes du v2	5	2	5	34 950	2020	2020
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	5	3	5	18 850	2020	2020
Local associatif modélisme	7 rue du château	5	3	5	3 900	2020	2020
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	5	3	5	2 650	2020	2020
Sous-total année 5 (2020) € HT							79 450 €
Sous-total année 5 (2020) € TTC							95 340 €
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	3	6	150 000	2021	2021
Sous-total année 6 (2021) € HT							150 000 €
Sous-total année 6 (2021) € TTC							180 000 €
TOTAL TRAVAUX € HT sur 6 ans							658 635 €
TOTAL TRAVAUX € TTC sur 6 ans							790 362 €

Le tableau ci-dessous présente le montant prévisionnel total de l'opération incluant les frais d'études à savoir la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, le contrôle technique... :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Montant des travaux HT	147 710 €	108 700 €	106 215 €	62 010 €	79 450 €	150 000 €	654 085 €
TVA	29 542 €	21 740 €	21 243 €	12 402 €	15 890 €	30 000 €	130 817 €
Montant des travaux TTC	177 252 €	130 440 €	127 458 €	74 412 €	95 340 €	180 000 €	784 902 €
Frais d'études 20% : Maîtrise d'Œuvre, SPS, contrôle technique...	35 450 €	26 088 €	25 492 €	14 882 €	19 068 €	36 000 €	156 980 €
Montant de l'opération TTC	212 702 €	156 528 €	152 950 €	89 294 €	114 408 €	216 000 €	941 882 €

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Programme 2017 & 2018

Ils ont été réalisés durant les années 2019 & 2020, avec une levée de réserves en 2021.

Programme 2016, 2019 et 2020

- Le cabinet LC Architectures (déjà retenu pour la tranche 2017/2018) a été désigné pour reprendre la mission de maîtrise d'Œuvre.
- Les 3 programmes seront traités en une seule opération sur l'année 2022 en confiant certaines tâches au C.T.M. dans un souci d'économie et de réactivité.
- Les lots maçonnerie, électricité et plomberie feront l'objet d'une consultation au premier trimestre 2022 pour une phase travaux répartie sur les 3 derniers trimestres 2022 sous réserve de l'enveloppe budgétaire.

Programme 2021

- La tranche initiale de 2021 qui comprend uniquement la réalisation d'un ascenseur à l'école Primaire des Mortefontaines restera à réaliser au-delà de 2022 en sachant qu'actuellement le niveau de classe qui devrait accueillir un enfant en situation de handicap sera accessible en rez-de-chaussée.

Liste des bâtiments traités en 2022

- **Gymnase des Mortefontaines**
- **Mairie**
- **Mairie Annexe**
- **Maternelle des Mortefontaines**
- **Maternelle Lac Marchais**
- **Maternelle St Exupéry**
- **Musée de la Chevrette - Ecole de musique**
- **Maison de la Réussite Educative**
- **Maison de l'Enfance**

- **Commissariat**
- **Presbytère**
- **Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle**
- **Local associatif modélisme**
- **Local associatif Utrillo**
- **Syndicat Agricole**
- **Primaire des Mortefontaines**

5. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public

5.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

En date du 15 décembre 2021, la ville de Deuil-La Barre a recensé 17 dépôts de dossiers d'AT-AD'AP.

- 4 dossiers ont été délivrés et sont favorables avec des prescriptions ou recommandations des services de la Préfecture.
- 5 dossiers ont été rejetés tacitement ou annulés.
- 4 dossiers sont actuellement en cours, en attente de décision de la Préfecture du Val d'Oise.

Les commerçants et les professions libérales qui ont pour projet de s'installer sur la ville, font dans la majorité des cas, la démarche de venir se renseigner en Mairie. Dans le cas contraire, le service commerce va à leur rencontre et les invite à se rendre en mairie pour les informer. Ils sont reçus dans un premier temps par le Service Commerce, qui les sensibilise et les oriente vers le service urbanisme. Le service commerce explicite les différents types de handicap et la réglementation récente en matière d'accessibilité, et le service urbanisme expose les obligations réglementaires et les démarches administratives à effectuer.

Les services urbanisme et commerce exercent un rôle d'information, d'écoute et d'échanges quotidien avec les commerçants et professionnels de la commune afin de leur expliquer la réglementation et les démarches administratives à effectuer.

Au regard des dossiers déposés, l'essentiel des diagnostics ou études réalisées l'ont été par des professionnels et autres cabinets d'études spécialisés.

La majorité des demandes déposées concernent toujours les élargissements de portes d'accès, d'adaptation des cheminements, la mise aux normes des bornes d'accueil et des bureaux et la pose presque automatique de rampes d'accès amovibles afin d'accéder aux locaux.

5.1. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le nombre de dossiers a considérablement diminué entre l'effervescence de 2015 et l'apaisement de 2016. Nous sommes passés de 68 dossiers en 2015 à 13 dossiers sur la même période en 2021.

Le nombre de dossiers a augmenté en raison de la campagne d'AD'AP pour la commune car la plupart des dossiers concernent les établissements publics.

Cependant la complexité des démarches et des procédures reste toujours aussi alambiquée et difficile à mettre en œuvre. La compréhension des documents demandés reste très difficile quand les commerçants ou les professionnels ne sont pas accompagnés de bureaux d'études spécialisés.

Les difficultés à la mise en œuvre sont plus conséquentes dans le bâti ancien ou impossible.

La majorité des dossiers déposés se retrouvent en incomplet au regard du nombre de pièces demandées et de leur complexité. Le Maire étant chargé de vérifier la complétude des dossiers déposés, le nombre de courriers envoyés en recommandés a considérablement augmenté.

La difficulté majeure rencontrée est l'explication aux professionnels des différents types de handicap, car lorsque nous leur parlons de handicap, ils pensent tous systématiquement aux

personnes en fauteuils roulants mais non aux déficients visuels, auditifs ou psychiques. Ils pensent aux largeurs de portes, aux rampes d'accès et aux sonnettes mais pas à la luminosité ou aux mains courantes et autres dispositifs d'accompagnement des personnes à mobilité réduite.

De plus, le délai de complétude des dossiers d'AT-AD'AP est d'un mois au regard de l'article R 111-19-36 du Code de la Construction et de l'habitation alors que ce même délai est de 3 mois pour les dossiers de déclarations préalables, permis de construire et de démolir. Ce délai plus que raccourci, engendre le rejet tacite de plusieurs dossiers (4) car les demandeurs n'ont pas le temps de les compléter.

Les professionnels et commerçants et autres établissements recevant du public ont dans l'ensemble bien appréhendé la législation et compris l'utilité de cette démarche pour l'intérêt général, néanmoins, le coût engendré par cette mise aux normes demeure un frein.

La difficulté majeure de cette année écoulée, est l'absence de réponse des services de la Préfecture dans le délai réglementaire des 4 mois à compter de la réception des dossiers ou de 3 mois et quinze jours pour les dossiers comprenant des demandes de dérogations aux règles d'accessibilité (ce qui est fréquent).

Cette absence de réaction est due au grand nombre de dossiers reçus dans les différents services, et engendre des autorisations tacites de la commune. Cependant, afin de délivrer les arrêtés d'autorisations, la ville doit attendre le délai réglementaire et les dossiers restent 4 mois bloqués en Mairie sans qu'une décision ne puisse être rendue.

	Nombre de dossiers déposés	Dossiers autorisés	Dossiers rejetés ou refusés	Dossiers en cours d'instruction (à la date de la CAPH des années concernées)
2015	68	52	16	
2016	23	12	5	6
2017	22	12	1	9
2018	13	5	2	6
2019	27	18	3	6
2020	17	6	4	7
2021	13	4	5	4

6. Cadre bâti – Logements

6.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Depuis la loi du 11 février 2005 pour "*l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*", et la circulaire d'application du 30 novembre 2007, les maisons individuelles et les logements collectifs d'habitation neufs et destinés à la location doivent être conçus et équipés pour recevoir des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Pour les logements conçus antérieurement à cette date le bailleur n'a pas l'obligation d'adapter le logement à l'âge ou au handicap du locataire.

Pour faciliter l'aménagement de son logement, le locataire âgé ou porteur de handicap peut demander à son bailleur l'autorisation de faire, à ses frais, des travaux de transformation.

En l'absence de réponse sous 4 mois, le bailleur est réputé être d'accord.

Dans le parc privé, soit :

- Le bailleur accepte de prendre en charge les travaux et les aménagements nécessaires. Il peut alors se tourner lui-même vers les subventions ANAH et/ou obtenir certains avantages fiscaux ;
- Le bailleur accepte que le locataire prenne en charge les travaux et les aménagements qui sont nécessaires. Il peut, dans ce cas, exiger une remise en état à la sortie ;
- Le bailleur n'accepte aucun travaux ni aménagement ;

Dans le du parc social, soit :

- Le bailleur accepte de réaliser les aménagements au sein du logement occupé par le locataire demandeur.
- Le bailleur peut faire une proposition de mutation dans un autre logement déjà adapté ou adaptable du parc social.

Voici les programmes immobiliers pour lesquelles une attestation de conformité aux règles d'accessibilités a été déposée :

Dossier	Date de dépôt	Demandeur - Identité	Adresse du terrain	Nombre de log	Décision - Date	Conformité - Intitulé
PC 95197 07 80024	11/05/2007	FRANCE HABITATION - Mr MULLER	2/6 Route ST DENIS	54	24/08/2007	conforme
PC 95197 08 80019	04/04/2008	SA D'HLM DU MOULIN VERT	13 Avenue DIVISION LECLERC	6	08/08/2008	conforme
PC 95197 11 80043	30/08/2011	ICADE PROMOTION LOGEMENT+SODES	26/28 route ST DENIS	69	07/12/2011	conforme
PC 95197 11 80038	29/07/2011	MARIGNAN RESIDENCES	route ST DENIS	25	12/12/2011	conforme
PC 95197 11 80039	29/07/2011	MARIGNAN RESIDENCES	route ST DENIS	130	07/12/2011	conforme
PC 95197 12 80026	16/10/2012	OGIF - Monsieur DUBEARN	LA GALATHEE	56	01/02/2013	conforme
PC 95197 12 80003	10/02/2012	ICADE PROMOTION LOGEMENT - Monsieur SENOUCI - SOD	route ST DENIS	71	20/07/2012	conforme
PC 95197 14 80027	23/12/2014	PRIMOPROM – Mr NICOLO	13/23 route ST DENIS	170 + 111	28/09/2015	conforme
PC 95197 15 80015	07/05/2015	OGIF – Mr NAMIACH	Rue Abel Fauveau	70	04/09/2015	conforme
PC 95197 15 CO044	21/10/2016	SCCV DAVRIL DESSAILLY	5 rue de Montmorency	28	19/01/2016	conforme
PC 95197 17 C 0025	03/08/2017	La Villa DEBUSSY	268-288-290 rue d'Epinay	61	19/12/2017	Conforme
PC 95197 18 C 001	30/05/2018	Minerve	Rue de la Galathée / angle Abel Fauveau	51	06/11/2018	Conforme

TOTAL 902 logements

6.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Concernant le parc social ancien, les bailleurs sociaux ne possèdent pas de liste tenue à jour des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

En effet certains logements ont été adaptés aux PMR à la demande du locataire et les travaux ont été réalisés au coup par coup mais n'ont pas été répertoriés.

7. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

7.1. Bilan des actions menées en 2021 par la Direction Education Jeunesse et Sports

1 - Accès aux équipements sportifs

- Durant la période « Covid » le service des sports a favorisé l'accessibilité et l'accueil des publics prioritaires sur les équipements sportifs
- La section handisport / Sport handicap du club de l'USDEM Basket en partenariat avec l'association EHLAN, a continué de dispenser ses cours tous les mercredis après-midi à la Salle Omnisports de la ville
- Le but étant de maintenir le lien social, la pratique sportive nécessaire à « l'équilibre du corps » ainsi que l'inclusion au quotidien pour les personnes en situation de handicap

2 - Rencontre Familles

- Le Service des Sports a mené des actions Handisport et Sport Adapté lors de « Rencontre Famille » le Dimanche matin de 10h30 à 12h30 et notamment lors de la Rencontre Famille TENNIS – TIR A L'ARC :
- le 14/02/2021 aux Tennis couverts (rue Jean Bouin).
 - Un éducateur sportif de l'association Tennis Club de la Châtaigneraie nous a proposé un parcours Handisport et des initiations à la frappe de balle en fauteuil roulant
 - un éducateur sportif de l'association 1^{ère} Compagnie d'arc a proposé des exercices en situation de handicap

3 - Actions équilibre / préventions des chutes

- Activités sportives à destination des seniors à mobilité réduite et déficients visuels : 2 sessions par an
- Gym Douce sous l'appellation « Sport Santé », les Séniors ont poursuivis leur activité en demi-groupe
- Réalisées à la Salle Omnisports / Stade / Terrain synthétique

4 – Sports et scolaire

- En partenariat avec l'association CAP'SAA
- sensibilisation au sport adapté et handisport
- 8 classes de CM2 ont participé au dispositif
 - Ateliers en situation de déficience visuelle + basket fauteuil + atelier langues des signes

5 – Sports et jeunesse

- Pauses méridiennes, mercredis et vacances scolaires
- ALSH : André Levasseur, Pasteur, Mortefontaines Maternelle, Saint-Exupéry : 6 enfants concernés
- Stages Multisports : 2 enfants (1 maternelle, 1 élémentaire) accueillis à chaque vacances scolaires. Mise en situation de Handicap pour les enfants valides sur chaque activité sportive proposée : ceci-foot...
- Activités Inisports : 6 sports proposés pendant 6 semaines : Mardi et/ou Jeudi (période scolaire, après l'école), à chaque fin de cycle, les enfants sont en activité en situation de handicap moteur et de déficience (mental / psychique).
- Dispositif CAP'CLASSES et Rallye Educap'City
→ En partenariat avec l'association CAP'SAA
- sensibilisation au sport adapté et handisport
- Du 22 au 26/02/2022 :
→ Sorties des ALSH Elémentaires au Championnat d'Europe de rugby fauteuil à la Halle Carpentier Paris (environ 60 enfants)

7.2. Bilan des actions menées en 2021 par le CCAS et perspectives pour 2022

Groupe de travail ville inclusive

- 1^{ER} 13/01/2021:

Présentation de la vision ville inclusive et de la méthodologie de travail (brainstorming, SCRUM, think thank)

- 2^e 10/02/2021

2 think thank : réflexion autour de possibles projets ville inclusive (ex : communication, prévention. santé, aidants, précarité,,)

- 3^e 10/03/2021

Accueil de Mme DEVOS : présentation de l'association élise princesse courageuse et de son parcours personnel

- 4^e 14/04/2021

- Débriefing suite à l'intervention de Mme Devos et proposition de projets (septembre en or, création d'un guide,)

- Présentation FIPHFP

- 5^e 19/05/2021

Présentation de Mme ABEL VARELAS, directrice résidence ARPAVIE

Table ronde ville inclusive

- 1^{ER} le 15/06 2021 : **l'autisme**
- 2^e le 30/09/2021 dans le cadre de septembre en OR : « **l'enfant et la santé: comment accompagner l'autodétermination de l'enfant dans son parcours** »
- 3eme: « **troubles DYS** » : 10/02/2021
- 4eme : « **les séniors et la sexualité** » date à définir
Permanence ouverte à tout public 1 fois tous les 2 mois sous forme de circuit avec découverte d'une activité
Lieu : maison des associations le 27/11 de 10h à 13h
- **Objectifs**
 - Faciliter l'information faite aux familles (droits sociaux, scolarisation, prise en charge médico-sociale) et orienter vers les professionnels adaptés
 - Faire découvrir des outils et pratiques innovants autour du handicap et de la santé (salle snoezelen, activités Montessori.)
 - Travailler en réseaux avec des professionnels et associations du territoire

Permanence Santé Handicap

1^{ère} permanence SANTE/HANDICAP, à la Maison des Associations, le Samedi 27 Novembre 2021, avec la participation d'associations de la santé et du handicap : EDA Montessori, ELHAN, JALMALV, France Parkinson, Vie Libre...)

La thématique principale portait sur la méthode Montessori. Des ateliers et un court métrage sur la méthode ont alimenté la matinée

Les permanences auront lieu tous les 2 mois.

La prochaine séance est prévue à la Salle des Fêtes de Deuil-La Barre

- **TABLE RONDE AUTISME :**

[Exposition « Journal d'un Autisterrien » par M. Connabel](#)

Le 2 avril a eu lieu la Journée Mondiale de sensibilisation à l'autisme. Elle a pour objectif de mieux informer le grand public sur les réalités de ce trouble du développement.

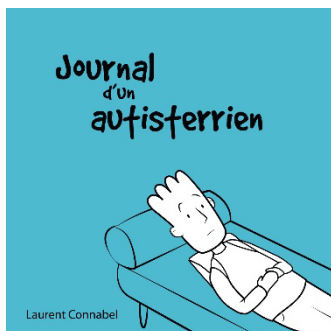
L'autisme est une réalité très présente dans la mesure où ce type de handicap touche une personne sur 150 dans le monde.

La France compte environ 430 000 personnes atteintes d'autisme à des degrés divers, dont 25% d'enfants.

Une des difficultés rencontrées par les parents d'enfants présentant des troubles de ce type réside dans l'établissement du diagnostic et la mise en place d'une prise en charge efficace.

Compte tenu des nouvelles dispositions sanitaires en vigueur en Ile de France ce printemps, la Médiathèque mettra à l'honneur un artiste Deuillois, au mois de juin.

Monsieur Laurent CONNABEL, autiste asperger exposera les planches de sa bande dessinée « Journal d'un Autisterrien ».



⇒ Du **15 juin au 6 juillet 2021**

Entrée libre aux heures d'ouverture de la Médiathèque Louise d'Épinay,

[Rencontre avec M. Connabel](#)

Un temps d'échange sera organisé avec le public présent à la médiathèque,

⇒ **samedi 19 juin 2021**

[Table ronde sur l'autisme](#)

Mardi 15 juin ([voir vidéo live Facebook](#))

7.3. Bilan des actions menées en 2021 par le POINT INFORMATION PREVENTION SANTE (PIPS)

Thématiques abordées de façon transversale par les services municipaux

Pole Information Prévention Santé (PIPS)

- Le PIPS a pour mission de coordonner les besoins de la population au niveau de la santé et du handicap et d'orienter vers les structures adoptées (MDPH, CPAM et CRAMIF...)
- Des permanences CPAM (le jeudi) et CRAMIF (lundi après-midi) sont également mises en place sur la structure
- Un centre de dépistage et de coordination COVID 19 (tests PRC laboratoire et tests antigéniques), une cellule de régulation « Médecin-Infirmier(e) » et une cellule « rappels patients » ont été installées au PIPS, dans le cadre du parcours patient mise en place par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)
- La structure met à disposition de l'ODYSEE la grande salle du PIPS afin de réaliser des ateliers ludiques pour les familles et des cours de gymnastique pour les mamans

Quelques manifestation

- Don du Sang (Etablissement Français du Sang) : 6 collectes par an
- Femmes en Scène : représentation artistique lors de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes
- Campagne Octobre Rose : lutte contre le cancer du sein

Certaines actions ont été reportées du fait de la COVID 19

Les collectes de don du sang organisées par l'Etablissement Français du Sang (EFS) ont été maintenues

Les associations présentes sur le PIPS :

- « Femmes en Scène »

L'objectif de l'association est d'agir contre toutes les formes de discriminations et violences envers les femmes et en faveur de l'égalité hommes/femmes. Mise en place de groupes de paroles

Pour l'année 2022, un travail en partenariat va s'effectuer entre l'association « femmes en scène » et l'association « Du côté des Femmes »

- ADMR Service à la personne

Des aidants et des aidés participent en même temps aux activités (expression corporelle et expression théâtrale)

- France Parkinson

Mise en place d'un atelier de sophrologie pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et un groupe de paroles pour les aidants et accompagnants des malades

. Association « BURN-OUT » :

Atelier et groupe de paroles sur la thématique du Burn-out

OBJECTIFS DU POLE INFORMATION PREVENTION SANTE (PIPS)

Année2022

Le PIPS est une structure innovante permettant de promouvoir et coordonner des actions communales d'accueil, de conseil, d'information et d'orientation de la population dans le domaine de la santé, avec une approche globale et complémentaire qui s'inscrit dans une démarche de coordination des actions de santé et une ambition de politique de santé territorial concertée et inclusive

- La ville ayant répondu à un appel à projet « Maison Sport Santé Bien-Etre, la structure doit héberger ce projet qui s'appuie sur le dispositif « Sport Santé Bien-Etre » en Ile de France et notamment le dispositif Prescri'forme qui se base sur une activité physique sur ordonnance et un carnet de suivi du patient
- Ce dispositif permet d'accroître le recours aux activités physiques et sportives - APS - (en lien avec le service des sports de la ville notamment) comme thérapie non médicamenteuse et d'en développer la recommandation par les professionnels de santé

Les professionnels de santé seront formés dans ce sens afin de les inciter à prescrire ce dispositif

- La 1^{ère} thématique pour l'année 2022, sur la structure, portera sur l'obésité infantile avec :

des conférences et des ateliers de nutrition mises en place par des professionnels de santé (diététicienne...)

- L'objectif pour l'année 2022 est également de poursuivre le travail transversal lié à la santé et au handicap en poursuivant les tables rondes et les permanences santé/handicap

7.4 Bilan des actions culturelles menées en 2021

Opération DuoDay

En 2021, la commune a participé à la journée DuoDay du 18 novembre dernier dont l'objectif est de permettre la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires afin de partager leurs expériences respectives pour construire une société inclusive.

Sur la ville :

- 29 duos en présentiel : 1 agent – 1 personne porteur de handicap + 2 duos chez les commerçants
- 1 échange avec la secrétaire d'Etat aux handicaps en fin de journée à la salle des fêtes



L'objectif de la commune est de renouveler et de renforcer la démarche pour 2021.